

# Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

## Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Le Département est pleinement investi dans les problématiques d'accès et de maintien dans le logement. A ce titre, les actions phares du nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2022 visent à :

- agir plus en amont pour prévenir les expulsions,
- développer une offre sur mesure pour les publics spécifiques,
- poursuivre et intensifier la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique,
- définir la place et le rôle des citoyens concernés par le plan,
- construire des réponses pertinentes pour l'accès au logement par un parcours sécurisé vers le logement autonome pour les personnes jeunes en situation de violence intrafamiliale et les publics en perte d'autonomie.

## Le fonds de Solidarité Logement

Aider toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

## Prévention et expulsions

La politique de prévention des expulsions locatives rassemble un grand nombre de partenaires (*CAF, bailleurs sociaux et privés, Etat, Département, associations de locataires, associations œuvrant en matière d'insertion, agence départementale d'information sur le logement...*) qui se sont engagés dans les chartes de prévention des expulsions locatives.

